

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2018

Convocations adressées le 9 novembre 2018

ORDRE DU JOUR

- **Attribution marché :**
 - o **Aménagement de la Place de l'Eglise**
 - o **Programme de voirie 2019**
- **Travaux de mise aux normes des paratonnerres Eglise et Ecole**
- **Infos et questions diverses**

L'an deux mil dix-huit et le vendredi seize novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;
Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON, Monique OTTELET;
Mrs Bernard DEVELEY,

Absents excusés : Mrs Pascal FEVRE, Eric MANACH

Absents : -

Secrétaire : Mme Bernadette BARBIER



ATTRIBUTION DES MARCHES :

Préfecture le :

- o **Aménagement de la Place de l'Eglise** : Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'étude et après délibération le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise GCTP pour un montant de 48 489.95.- € HT, soit 58 187.94 € TTC.
- o **Programme de voirie 2019 – Rue de la Berdoche** : Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'étude et après délibération le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 31 834.43.- € HT, soit 38 201.32 € TTC.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES PARATONNERRES EGLISE ET ECOLE :

Préfecture le :

Le Maire présente le devis de l'entreprise PROTIBAT pour la mise en conformité des paratonnerres à l'Ecole et Eglise.

- o **Ecole** : pour la mise en conformité du paratonnerre le prix de base est de 4 507.- € HT, proposition de la mise en place d'un parafoudre de type I au niveau du disjoncteur général d'un montant de 888.- € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis avec l'option soit 5 395.- € HT
- o **Eglise** : pour la mise en conformité du paratonnerre le prix de base est de 7 617.- € HT et proposition d'installation d'un parafoudre aux cloches pour un montant de 639.- € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis avec les options soit 8 256.- € HT.

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de BCM Foudre pour la maintenance des paratonnerres Eglise et Ecole pour un montant de 480.- € HT par an pour une durée de 4 ans. Le Conseil Municipal accepte la proposition.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

* **Elections** : Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission électorale actuelle sera dissoute au 9 janvier 2019 et sera remplacée par la Commission de Contrôle qui sera composée d'un conseiller municipal, d'un délégué d'administration et d'un délégué du Tribunal Administratif. Le Conseil Municipal désigne Mme Isabelle DOMINJON membre de la commission de contrôle.

Préfecture le :

**** L'indemnité au Percepteur** : Le Conseil Municipal accepte de verser au Percepteur de Chablis l'indemnité de Conseil pour l'année 2017 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, soit un montant de 319.90 € net.

Préfecture le :

**** Indemnité des Agents** : Le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité des agents est remplacée par le RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, de l'Engagement Professionnel) composé en 2 parties. Le Conseil Municipal accepte les nouvelles modalités, autorise et charge le Maire pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Préfecture le :

**** Création d'un budget lotissement** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour 2019 un budget annexe pour le futur lotissement au lieu dit « Hauts de Varennes ». Le Conseil Municipal accepte la création du budget.

Préfecture le :

**** Licence du bar** : Le Maire informe le Conseil Municipal que la licence du bar est à vendre. Le Conseil Municipal autorise le Maire à donner un avis favorable au transfert de la dernière licence sur la commune.

Préfecture le :

**** Exploitation Vincent POMMIER** : le Maire fait part à l'Assemblée des demandes de Vincent POMMIER. Le Conseil Municipal autorise Vincent POMMIER à exploiter la parcelle ZE 71 avec entretien des lieux. Il l'autorise également à buser les fossés entre les parcelles ZE4 et ZE 51 et entre ZE 51 et ZE 164.

Préfecture le :

**** Stérilisation des chats** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle convention de stérilisation des chats. Le Conseil Municipal accepte et décide d'une campagne de stérilisation à hauteur de 2000.- € avec une participation de la Commune de 50 % soit 1 000.- € à la charge de la Commune.

Préfecture le :

**** Maintenance Eclairage Public** : Le Conseil Municipal décide de réduire à 3 passages par an à compter de 2019.

Préfecture le :

**** Corbillard** : Le corbillard pourrait être mis en vente.

La séance a été levée à 22h30.

Varennes, le 19 novembre 2018